



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LETTRE DE LA PRESIDENCE

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Présidente :

Christiane FOURMOND

Secrétaire général :

Maurice BOLTE

Trésorier :

Jean-Marie POULIQUEN

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

Comité de rédaction :

Directeur de publication :

Paul DEDIEU

05-53-69-39-20

Rédactrice en chef :

Jacqueline GONET

01-40-57-53-15

Membres :

Bernard BRILLET

Jean-Marie POULIQUEN

Laurent VICARI

Mes cher(e)s collègues,

J'espère que vous avez tous passé d'excellentes vacances et que vous êtes en pleine forme pour affronter cette nouvelle année professionnelle.

Ainsi que vous avez pu le constater, il n'y a pas eu d'édition de « Prospectives » en juillet. La raison en est simple et basement matérielle. Les moyens de l'Association sont faibles et il a fallu choisir entre envoyer l'annuaire aux adhérents et adresser à tous un numéro du bulletin. Il nous a semblé évident de privilégier ceux qui permettent à l'Association de fonctionner. Cette deuxième édition de l'annuaire est très appréciée si j'en crois ceux qui m'ont contactée pour me donner leur sentiment.

Par contre, l'annulation de la réunion du Croisic du fait de manque de participation est profondément regrettable. Beaucoup avaient fait part de leur venue, arguant qu'il s'agissait d'une excellente idée. A posteriori, cela ne devait pas être le cas. J'en suis navrée pour ceux qui s'étaient inscrits et pour les personnes qui avaient accepté d'y intervenir. Je leur présente nos excuses pour cette défection.

Cependant, je vous rassure : le travail fait ne l'a pas été en pure perte. Nous ferons paraître ici les textes des interventions prévues ainsi que les résultats de l'enquête. Je pense que vous y trouverez matière à réflexion. Il vous suffira de nous écrire pour nous faire part de vos réactions qui seront elles aussi publiées. Cela n'aura certes pas la saveur de discussions et de débats animés. Mais nous n'abandonnons pas le projet d'organiser un colloque ou un après-midi d'échanges.

En ce qui concerne l'activité de l'Association pour le dernier trimestre 1996, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra en novembre à Nantes. Un dîner est prévu pour clôturer cet après-midi, qui sera dansant si votre participation est significative. Certaines choses se font avec trente personnes et d'autres avec 100 personnes. Je vous rappelle que seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent prendre part à l'Assemblée Générale. Ce qui signifie qu'il serait judicieux que vous pensiez à renouveler votre adhésion ou à adhérer.

Je vous donne rendez-vous au mois de novembre. J'espère vous y voir nombreux...

La Présidente

POURQUOI UNE ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'IRA DE NANTES ?

Nous nous sommes rendus compte que jamais nous n'avions expliqué pourquoi l'Association existait et pourquoi nous avons décidé de la relancer, il y a plus de deux ans. A part les adhérents qui ont pris le temps de lire les statuts qui sont insérés dans l'annuaire (Je suppose qu'ils l'ont tous fait, n'est-ce pas?), peu d'entre vous connaissent les objets de l'Association.

Le plus simple est de vous les donner ici :

- 1 - Regrouper les membres issus des promotions de l'IRA de Nantes et ceux des promotions en cours.
- 2 - Faciliter l'intégration sociale et professionnelle de ses membres et le déroulement de la formation des stagiaires.
- 3 - Développer les liens avec les associations d'anciens élèves des autres IRA.
- 4 - Promouvoir la réflexion sur l'évolution de la fonction publique et la place des attachés issus des IRA dans ce mouvement.

Ainsi que vous pouvez le constater, il n'a jamais été question de constituer une association d'anciens combattants ou un syndicat professionnel.

Cependant, pour parvenir à respecter ces objectifs, il est nécessaire que le plus grand nombre s'implique. Cela ne signifie nullement une activité forcenée. Par exemple, cela peut être de proposer des stages pour nos collègues pendant leur période de formation à l'IRA, prendre contact avec les nouveaux qui arrivent à leur sortie de l'IRA ou à l'occasion d'une mutation. Ce devrait être, dans la mesure du possible, le rôle des délégués locaux quand ils existent. C'est toujours plus agréable quand vous déménagez de savoir que vous pouvez vous adresser à un collègue si vous avez besoin d'un renseignement, pas obligatoirement administratif.

C'est aussi la raison de l'organisation des réunions locales qui permettent de nous rencontrer et de créer de nouvelles relations professionnelles ou amicales. Les collègues des autres IRA peuvent participer à ces réunions et vos conjoints aussi.

L'Association doit être un réseau vous donnant la possibilité de contacter des collègues si vous avez besoin d'un « tuyau » sur le plan professionnel ou si vous cherchez une mutation. Ce bulletin doit devenir un support pour que vous puissiez vous informer les uns et les autres des postes qui peuvent devenir vacants ou de vos souhaits de mutation.

« Prospectives » doit être un vecteur d'information pour que vous soyez au courant de l'évolution de la fonction publique. Par exemple, certaines administrations fusionnent les corps des attachés de centrale et de services déconcentrés; le principalat en centrale connaît une modification... Mais l'équipe de l'Association ne peut pas tout savoir et tout voir. Votre participation est nécessaire. Il peut s'agir de nous communiquer un article de revue, un projet de réforme. Combien d'entre vous ont eu connaissance de la réforme de la notation des attachés de centrale du ministère de l'intérieur? (Sujet d'un prochain article).

En ce qui concerne le point 4 des statuts, c'était l'objet du projet de colloque au Croisic. L'idée peut et doit être reprise.

Nous sommes tous passés par l'IRA. Certes nos carrières ne suivent pas le même déroulement mais pourquoi devrions-nous ignorer ce qui se passe en-dehors de notre ministère d'affectation, en centrale ou en services déconcentrés et rester passifs? L'ouverture est aussi une façon de rester interministériel.



DU PRINCIPALAT EN ADMINISTRATION CENTRALE

Le principalat des attachés d'administration centrale est "réformé". L'arrêté du 11 juillet 1996 paru au journal officiel du 16 juillet 1996 fixe les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de principal. Le jury, propre à chaque administration et composé d'au moins 3 membres, comprend, sous la présidence d'un membre du Conseil d'Etat ou d'un magistrat de la Cour des Comptes ou d'un membre d'une inspection générale d'une

administration autre que celle au titre de laquelle la sélection intervient, un ou deux fonctionnaires de l'administration intéressée ou exerçant un contrôle sur celle-ci et un fonctionnaire d'une autre administration centrale, au moins titulaires d'un grade d'administrateur civil de 2ème classe.

Ce nouveau texte suscite quelques réflexions de notre part.

- Nous pouvons nous féliciter de la souplesse des conditions pour participer à cette sélection tant pour les fonctionnaires en poste dans leur administration d'origine que pour les fonctionnaires détachés qui bénéficient d'un droit d'option.

- Alors que le comité chargé des travaux sur la réforme de l'Etat envisageait de placer l'interministérialité au coeur de la réforme en suggérant la création d'un corps interministériel d'attachés (cf : Prospectives d'avril 1996), ces mesures ne semblent pas aller dans cette direction. En effet, il n'est question que de l'administration centrale et le jury reste propre à chaque administration.

De ce fait, l'inégalité de traitement perdure entre les attachés de centrale et de services déconcentrés qui ont reçu en majorité une formation commune à l'occasion de leur passage par les IRA.

A l'inverse, certaines administrations ont fusionné en un seul corps les attachés de centrale et de services déconcentrés ou ont un tel projet. C'est déjà le cas de l'aviation civile, ce pourrait être celui de l'équipement. Que va-t-il se passer pour ces attachés? Bénéficieront-ils de la réforme du principalat de centrale ou seront-ils considérés comme appartenant aux services déconcentrés? Cette question mérite d'être posée à la DGAFP.

- En ce qui concerne l'épreuve elle-même, il s'agit d'une sélection professionnelle. Il est juste que l'expérience acquise soit valorisée. Cependant, il est prévu que sur une conversation de vingt à trente minutes, au moins cinq minutes soient consacrées à un exposé sur les fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en tant qu'attaché. Ceux qui ont une carrière riche en mobilité et en expériences peuvent être gênés. Le reste du temps est dévolu à des questions d'une part portant sur les attributions administratives du ministère, de l'administration ou de l'établissement d'activité, d'autre part destinées à apprécier la personnalité et les connaissances administratives. Cela peut réduire le professionnel strictement dit.

Et pourquoi utiliser le terme de sélection au lieu de conserver celui d'examen? Il est évident qu'un concours ou un examen est un moyen de sélection. Il est toujours difficile d'apprécier la différence entre les 2. Un concours est basé sur des connaissances universitaires, ouvert aux externes et aux internes et ce sont les "meilleurs" qui sont retenus. Un examen est ouvert aux seuls internes et basé sur les connaissances professionnelles acquises avec une note minimale (Dans le cas du principalat : 10/20). Le changement de terminologie vise-t-il à rapprocher l'examen professionnel du concours?

Les connaissances administratives relèvent-elles des connaissances universitaires ou professionnelles stricto sensu? Il est certain qu'une bonne culture administrative est nécessaire mais est-ce le point essentiel pour déterminer de la capacité d'un individu à être un bon "manager"? La capacité à encadrer une équipe, à répondre à un problème de façon efficace, à s'adapter aux circonstances ne serait-elle pas plus importante?